



Commune de **AUBEL**

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

(1) Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi - que le fonctionnaire délégué est saisi - que le Gouvernement est saisi - d'une demande de :

(1) ~~permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation - permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est : *l'association «LES TRITONS CRÊTÉS» ASBL, représentée par Mr Ph. DUFOURNI établie à 4880 Aubel – Raer (La Clouse) n° 22.*

Le terrain concerné est situé à *4880 Aubel – Raer (La Clouse) s/n°* cadastré *section C n° 173a.*

Le projet consiste en *la construction d'un abri pour machines agricoles,*

et présente les caractéristiques suivantes : *CoDT – art. D.IV.5 : demandes d'écarts par rapport aux prescriptions du guide communal d'urbanisme (aire différenciée I – aire d'habitat rural) sur les points suivants : implantation, hauteur sous gouttières, inclinaison de la toiture, matériaux de parement, matériau de couverture.*

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de *9h00 à 12h00, et le mercredi de 13h30 à 16h30* à l'adresse suivante : *Administration Communale (Service de l'Urbanisme) – Place Nicolaï n° 1 (1^{er} étage) – 4880 Aubel.*

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de *Mr Jean-Léon NELISSEN (service urbanisme) - téléphone : 087/68.01.38, mail : urbanisme@aubel.be, dont le bureau se trouve à l'Administration Communale (Service de l'Urbanisme) – Place Nicolaï n° 1 (1^{er} étage) – 4880 Aubel.*

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du lundi 18 octobre 2021 au mercredi 3 novembre 2021 au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : *Collège Communal – Place Nicolaï n°1 – 4880 Aubel*
- par courrier électronique à l'adresse suivante : *urbanisme@aubel.be*